

COMPTE RENDU PRESSE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

I – COMPOSITION DE LA COMMISSION IMPOTS DIRECTS

Comme à chaque renouvellement de mandat le conseil municipal a désigné les membres de la commission des impôts directs ; seize membres titulaires et seize membres suppléants ont ainsi été désignés.

La nomination des commissaires sera effectuée par le Directeur des Services Fiscaux, huit seront retenus parmi les membres titulaires et huit parmi les suppléants.

II – AFFAIRES AGRICOLES – CREATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE

Comme chaque année, de septembre à novembre, les prairies communales seront ouvertes au pacage des animaux. Le conseil municipal a maintenu le tarif fixé à 11 € par bête le droit de place et à 10.50 € les frais de gardiennage. Un gardien sera par ailleurs embauché pour ce service sur un poste d'adjoint technique, contractuel à temps non complet. L'ouverture des prairies est prévue le 10 septembre 2019.

III – VERSEMENT FISCALITE A ANJOU HORTIPOLE

Le conseil municipal a approuvé le reversement opéré par la commune des impôts encaissés sur le territoire de la zone Hortipôle du Rocher à Anjou Horticole sur la base de 80 %. Le montant est de 1 036 €.

IV - SUPPRESSION DES DROITS DE PLACE POUR LA PERIODE DE MARS ET AVRIL 2020

Dans une démarche de solidarité le conseil municipal a décidé de supprimer les droits de place habituellement demandés aux commerçants pour occupation du domaine public pour la période de mars et avril 2020.

V – AVENANT N°2 AU MARCHE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHAPELLE

Un avenant a été adopté avec l'entreprise Jugé chargé des travaux d'aménagement de la rue de la Chapelle. Cet avenant concerne des travaux supplémentaires de signalisation pour un montant en plus de 2 841.15 €.

VI - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LE REMPLACEMENT D'UN MAT RUE DU VERGER

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Energie pour le remplacement du mat d'un candélabre situé rue du Verger pour un montant de 998.71 €

VII – RESTITUTION DES SOMMES VERSEES PAR LES ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS POUR LES LOCATIONS ANNULEES EN RAISON DE LA CRISE

En raison de la crise sanitaire le conseil municipal a décidé de restituer les avances effectuées par les locataires des salles municipales dont la location a été rendue impossible.

VIII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE MAINE ET LOIRE POUR CONFECTION DE LA PAIE

Comme à chaque renouvellement de mandat, une convention a été adoptée avec la Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire pour bénéficier de la prestation « confection de la paie ».

Ce service est facturé 4.80 € par bulletin.

IX – VENTE PEUGEOT J5

Le Conseil Municipal a approuvé la vente d'un véhicule Peugeot J5 hors d'usage à l'entreprise de récupération de ferraille Weigel moyennant la somme de 200 €.

